nos populations s'éclaireront et vivront plus unis. La constitution telle qu'elle est peut n'être pas parfaite, mais je suis convaincu qu'elle pourra, à l'avenir, être modifiée de façon à répondre à l'attente du pays et faire des six provinces-unies, un peuple grand,

libre et fortuné. (Ecoutez!)

L'Hon. M. HOLTON.—M. l'ORATEUR: -J'aurais désiré, au commencement de la soirée, faire quelques observations et répondre à certains arguments des partisans de la mesure. Je dois, néanmoins, faisser la parole à plusieurs hon, membres qui n'ont pas encore parlé et j'aurai, du reste, occasion de m'expliquer lorsqu'on discutera la motion dont avis a été donné par l'hon. membre pour Peel; je ne retiendral donc pas la chambre longtemps. Je dois, cependant, signaler quelques détails avant qu'on premue le vote. Mon hon, ami pour Grenville (M. SHANLY), dans son intéressant discours, loue l'attitude courageuse prise par le gouvernement à la nouvelle du rejet de la mesure pur les populations du Nouveau-Brunswick. C'est; sans doute, cette attitude courageuse qui a finalement triomphé des hésitations de l'hon. membre, dont je me plais à reconnaître ici le caractère résolu. Mais l'attitude du gouvernement, au lieu d'être courageuse, me fait l'effet d'une déroute en face des nouvelles difficultés qui surgissent. Quelle était la Nous discutions l'opportunité position? d'adopter un projet élaboré par les délégués à la conférence de Québec; ces résolutions devaient être adoptées par toutes les provinces, et nous étaient présentées comme un traité conclu. Tout-à coup, nous apprenons que la province la plus voisine vient de les rejeter. Il me semble que le traité est, des lors, nul et que l'union est impossible. Mon hon. ami admire la fermeté du ministère, moi je suis étonné de l'adresse qu'il met à se soustraire à ses engagements. (Ecoutez!) Le refus du Nouveau-Brunswick et la mort prématurée du projet imposaient à nos ministres le devoir de régler nos difficultés locales en opérant, à cette session, une fédération des deux Canadas—indépendamment de toutes les autres colonies de l'Amérique Britannique dn Nord. Mais au lieu d'aborder franchement la question, ils ont trouvé un faux-fuyant habile. (Ecouter!) Et on appelle cela du courage !.....Pour moi, c'est de la lacheté bien qualifiée. Comme stratégie, c'est assez bien réussi, puisque, par ce moyen, les hon. ministres conservent leurs portefeuilles, mais c'est tout. On dit qu'il s'agit d'un traité. Je suis surpris que l'hon. membre pour lequel je professe la plus haute estime, se soit laissé prendre à une assertion aussi fausse. Aucun traité n'existe,—on ne saurait le découvrir dans les termes des résolutions—et aucune correspondance n'a été échangée dans ce sens.

M. SHANLY.—Le traité a été conclu par la conférence, et toute correspondance

était inutile.

L'Hon. M. HOLTON.—11 est vrai qu'il a été échangé entre les gouvernements coloniaux une correspondance qu'on ne nous a pas fait connaître, bien que mon hon. ami le membre pour Hochelaga l'ait demandée dès le premier jour de la session. On dit qu'il a été conclu un traité: pourquoi ne pas nous en faire connaître les termes? La dix-septième clause seule ressemble un peu à un traité:

"La représentation, dans la chambre des communes, aura pour base la population dont le chiffre sera déterminé par le recensement officiel fait tous les dix ans, et le nombre des représentants sera d'abord de 194, distribués comme suit : Haut-Canada, 62 ; Bas-Canada, 65 ; Nouvella-Mcosse, 19 ; Nouveau-Brunswick, 15 ; Ile de Terreneuve, 8 ; Ile du Prince-Edouard, 5."

Il est évident que les délégués à la conférence s'étaient engagés à soumettre la mesure à leurs législatures respectives, mais rien dans cette clause, ni dans d'autres, n'indique qu'ils fussent lies par un traité. Au contraire, les ministres des provinces maritimes déclarent que tout le projet est susceptible de modification. (Écouter!) Mais s'il y avait traité, ce traité a été audacieusement violé. Qu'a-t on fait à Terreneuve? Le chef du gouvernement a fait motion que l'examen du projet soit renvoyé à la session prochaine, une élection générale devant avoir lieu dans l'intervalle. Or, s'il y avait traité, toutes les parties contractantes étaient également liées : c'est l'essence même de tout traité. Pourquoi alors nos hon. ministres n'accusent-ils pas les gouvernements des autres provinces d'avoir manqué de bonne foi? (Ecoutes!) Mais, M. l'Ora-TEUR, il n'y a jamais eu traité. Il existe une série de résolutions mal agencées entre elles qui devaient être soumises à chaque législature et discutées séparément dans le but d'arriver à la confédération projetée par la conférence. Tout autre arrangement entre des membres ministériels et des membres de l'opposition cut été simplement absurde, mais notre gouvernement avait